Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1970)

Heft: 129

Artikel: Le statut des catholiques vaudois

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028058

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A.J. Lausanne O.J. Company O.J.

Les taux d'intérêt révélent le rythme nouveau de l'inflation

L'Union de Banques suisses vient de publier une étude sur les taux d'intérêt dans les principaux pays industriels du monde. Apparemment le sujet est ingrat et technique; en fait ce document éclaire d'une lueur vive l'évolution de la Suisse et du monde. Il est à mettre en regard de l'étude du professeur Kneschaurek dont nous parlons dans le corps de ce journal. Trois remarques.

L'évolution générale d'abord. Hausse constante du loyer de l'argent à partir de 1964 (Japon excepté). L'impulsion vint des Etats-Unis. Et lorsqu'en 1968, les autorités américaines décidèrent une politique restrictive de crédit, les banques américaines s'endettèrent à l'étranger (jusqu'à 15 milliards de dollars). Dès cette date, la poussée des taux est générale dans tous les pays industriels européens.

La recherche du profit a accéléré le phénomène. Qu'on lise cet aveu autorisé: « A part les banques, de grandes entreprises industrielles ont également placé des fonds importants sur l'euromarché; cela a contribué au manque de liquidités et à la hausse des intérêts dans leurs pays respectifs ».

Mais on ne peut qu'être frappé par l'accélération du phénomène depuis 1968; l'inflation menace, la volonté d'investir sans tenir compte des coûts, reportés sur les prix, est étonnante. Des entreprises américaines de premier ordre n'empruntent-elles pas à 11 % ?

Deuxième remarque. La Suisse demeure le pays au taux le plus bas, mais elle est entraînée par le mouvement.

Certes nos banques n'y perdent rien. Moyenne des intérêts actifs : 5,59; moyenne des intérêts passifs : 4,17. Sur des dizaines de milliards, la marge est appréciable, sans compter que les banques suisses bénéficient des disparités internationales, puisqu'elles peuvent placer leurs disponibilités, et elles ne s'en privent pas, hors de nos frontières, à des taux beaucoup plus rémunérateurs.

Mais, en Suisse, dans les intérêts actifs des banques, les placements hypothécaires jouent un rôle

considérable; ils représentent le 42 % des prêts retenus. Faut-il souligner dès lors les répercussions énormes d'une hausse continue du loyer de l'argent (logement, agriculture) ? Elles nous condamnent à l'inflation. Nous avons sur ce point une vulnérabilité particulière.

Troisième remarque. Devant cette situation, lourde de conséquences aussi bien sur le plan national qu'international, quelle politique?

On se reportera à la conclusion de notre article sur le rapport Kneschaurek. Impossible désormais de laisser aller! Ce n'est pas avec le miteux programme du dépôt à l'exportation qu'on va résoudre le problème. Il faut une politique antiinflationniste complète. Il ne peut pas y en avoir d'autre que celle qui consiste à casser dans des domaines-clés les mécanismes de profit (terrains, logements) et à orienter l'économie.

L'erreur serait de ne voir que l'aspect monétaire et bancaire du problème. Si jamais le monde occidental court à une crise, c'est parce qu'il aura interminablement et aveuglément raisonné sur des problèmes de réévaluation, de flexibilité des changes, de tirages spéciaux. Or les problèmes sont structurels.

Ainsi on parle de liquidités pour les pays du Tiers-Monde sans mettre sur pied une planification internationale qui leur permette sans endettement excessif d'opérer un vigoureux démarrage économique.

Ainsi on oublie à quel point, dans les pays industriels, la conjonction de l'accroissement des investissements privés, du rôle dominant des oligopoles, de l'indexation des prix des toutes choses crée une situation nouvelle et redoutable.

Nous sommes convaincus que, en ce qui concerne la Suisse, sans une volonté déterminée de trouver des remèdes profonds, l'esquif national sera terriblement secoué. Aujourd'hui, l'inflation est à prendre au sérieux. Dans cette situation, un programme de la gauche aurait un sens nouveau.

Le statut des catholiques vaudois

Bi-mensuel romand N° 129 9 avril 1970 Septième année

Rédacteur responsable : Henri Galland Le numéro : 70 centimes Abonnement pour 20 numéros :

Pour l'étranger : 15 francs Changement d'adresse : 50 centimes Administration, rédaction : Lausanne, Case Chauderon 142 Chèque postal 10 - 155 27

Pour la Suisse : 12 francs

Chèque postal 10 - 155 27 Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Jean-Marc Bovy
Bernard Crettaz
Jean-Daniel Delley
Ruth Dreifuss
Henri Galland
Marx Lévy
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay

Le prochain numéro sortira de presse le 30 avril 1970

Curieuse manière de corriger une injustice que de la rapporter sur d'autres, moins nombreux, moins intimidants pour les hommes politiques, et d'autant plus lourdement écrasés.

La minorité catholique vaudoise devait jusqu'ici financer par l'impôt le culte protestant. C'était un abus. Désormais, elle touchera sa part, proportionnelle au nombre de ses fidèles théoriquement recensés comme pratiquants, prélevée sur le budget de l'Etat. Ce sera un abus pour les autres minorités : communauté juive, sectes et non-croyants. Comment se désolidariser d'elles ?

Et si encore ce statut était satisfaisant. Tout d'abord, il a été discuté dans un souci électoral pénible. Preuve en soit la hâte mise à le faire passer en session extraordinaire du Grand Conseil, à la veille même des élections, sans que cette hâte intéressée ait profité aux empressés autant qu'ils l'espéraient. Mais surtout ce statut qui a pour but d'abattre les inégalités de traitement entre les deux Eglises en crée de nouvelles.

L'Eglise catholique est traitée avec condescendance. On lui garantit le libre exercice du culte

qui est déjà garanti par la Constitution fédérale. Qu'est-ce alors que cette précision, faussement généreuse, cette tolérance un peu humiliante, si ce n'est une manière de marquer les différences?

Inversement, comme il est admis que les curés pourront être astreints par leur Eglise à ristourner une part importante de leur traitement qui sera affectée aux buts choisis par l'Eglise catholique, celle-ci disposera d'une masse de manœuvre pécuniaire qui n'aura pas son équivalent pour l'Eglise réformée. Inégalité. Est-il d'ailleurs normal qu'un Etat alloue à une institution, même indirectement, des sommes importantes, plusieurs millions, sans qu'il ait le contrôle de leur affectation?

C'est donc un mauvais compromis qui est présenté. Très loin des préoccupations de ceux qui à l'intérieur même des Eglises cherchent à retrouver l'esprit évangélique sous l'officialité et le conformisme. Il faut donc souhaiter que le peuple vote non, un non qui ne doive rien aux vieux réflexes ou à l'intolérance, mais un non qui repousse un mauvais projet pour mieux clarifier la situation.